

Annexe n°4 :
CONTRAT LOCAL d'EVALUATION (CLE) du LEGTPA EDGARD PISANI
BAC TECHNOLOGIQUE STAV

Ce contrat local d'évaluation du bac STAV, réalisé de manière concerté avec les équipes pédagogiques et éducatives a pour objectifs de garantir la valeur du diplôme, d'entretenir et développer un dialogue serein avec les familles et les élèves, de définir des modalités d'évaluations partagées et de garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'études.

Les informations que vous trouverez dans ce document garantissent que les élèves seront évalués dans des situations variées et sous diverses formes, y compris à l'oral. Les appréciations permettront aux élèves de percevoir leurs réussites, leurs progrès et ce qu'il convient d'améliorer. Des temps d'évaluation pourront être organisés à l'échelle de l'établissement.

Le total des coefficients pour l'obtention du baccalauréat est de 100. Les épreuves terminales représentent 60% de l'examen. Les épreuves de contrôle continu représentent donc 40% de l'évaluation du bac. Compte tenu de cet important pourcentage, un cadre réglementaire lié aux absences, fraudes, seuils de notes et aménagement d'épreuves est nécessaire. A ces 40% peuvent s'ajouter les options qui peuvent faire monter les coefficients à 116 suivant leur nombre.

La dernière partie de ce document rassemble ces informations. Un certain nombre d'articles du règlement intérieur légifèrent sur ces sujets.

Enfin le livret scolaire est renseigné de façon à indiquer le niveau atteint et valoriser l'engagement, l'assiduité et les progrès des élèves au cours de leur scolarité.

Ces modalités font référence à la note de service DGER/SDPFE/2021-709 du 24/09/2021 et du référentiel du bac STAV de 2019

	Coefficients 2021-2023	Précisions sur les repères, sur la programmation le cas échéant	Modalités en 1ère	Modalité en Terminales
--	---------------------------	--	-------------------	------------------------

Epreuves Terminales – 60 %

Français	5 (Ecrit) 5 (Oral)	Conformément au programme	Au moins deux évaluations par période + une évaluation type bac au cours de la 2ème partie de la deuxième période.	<i>Matière non enseignée en terminale</i>
Philosophie	4	Conformément au programme	<i>Matière non enseignée en 1ère</i>	Évaluations plurielles sur l'année + une évaluation type bac au deuxième semestre
S1 : Gestion des ressources et de l'alimentation Biologie-Ecologie, Sciences et Technique de l'Agronomie (Suivi en 1ère et Terminale)	16	Conformément au programme	Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison..) Les modalités et le nombre d'évaluations sont laissés à l'appréciation de chaque enseignant. (au moins 2 évaluations par semestre et par discipline)	Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison..) Les modalités et le nombre d'évaluations sont laissés à l'appréciation de chaque enseignant. (au moins 2 évaluations par semestre et par discipline) En classe de terminale, une épreuve blanche mise en place dans les conditions d'examen pourra être proposée avant l'épreuve terminale.

<p>S4 : Territoire et technologie (Suivi en terminale) Poursuite du S3 : Technologie (Suivi en 1^{ère})</p>	16	Conformément au programme	<p>Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison..) <p>Les modalités et le nombre d'évaluations sont laissés à l'appréciation de chaque enseignant. (au moins 2 évaluations par semestre et par discipline)</p>	<p>Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison..) <p>Les modalités et le nombre d'évaluations sont laissés à l'appréciation de chaque enseignant. (au moins 2 évaluations par semestre et par discipline)</p> <p>En classe de terminale, une épreuve blanche mise en place dans les conditions d'examen pourra être proposée avant l'épreuve terminale.</p>
<p>Epreuve Orale Terminale</p>	14	Toute activité, dès la classe de 1 ^{ère} , peut contribuer à la préparation de l'élève à l'oralité et donc à l'épreuve oral terminale, et cela au sein de tous les enseignements et de toutes les situations d'apprentissage et éducatives.		

Contrôle Continu – 40 %

<p>S2 : Territoire et Société (Suivi en 1^{ère})</p>	8	Conformément au programme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au minimum 2 notes par période et par discipline ✓ Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : <ul style="list-style-type: none"> ○ devoirs surveillés (mini 1h) ○ interrogations écrites de courte durée ○ évaluations orales ○ devoirs hors temps de classe ✓ Au moins une note sur le stage collectif par une évaluation orale ou écrite 	<p><i>Matière non enseignée en terminale</i></p>
<p>S1 : Physique-Chimie</p>	4	Conformément au programme	<p>Au minimum 2 évaluations par semestre individuelles ou en groupe, coefficientées ou non. Elles pourront prendre la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de devoirs surveillés, - d'interrogations écrites de courte durée, de quizz, de QCM, - d'évaluations pratiques, - d'évaluations orales, - de devoirs maison. 	
<p>S1 : Sciences et Techniques des Equipements</p>	1	Conformément au programme	<p>Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison..) <p>Les modalités et le nombre d'évaluations et sont laissées à l'appréciation de chaque enseignant. (au moins 2 évaluations par semestre)</p>	
<p>C4 : Mathématiques</p>	4	Conformément au programme	<p>Au minimum 2 évaluations par période, qui pourront être coefficientées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - devoirs surveillés et interrogations écrites de courte durée, avec ou sans calculatrice autorisée - évaluations pratiques avec calculatrice et/ou ordinateur. 	

C4 : Technologie de l'informatique et du multimédia	2	Conformément au programme	<p>La moyenne comporte au moins deux notes par semestre qui pourront, ou non, être coefficientées.</p> <p>Formes d'évaluations variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interrogations écrites de courte durée, Quizz - Evaluations orales dans le temps de TP TD - Evaluations pratiques : Relevé de TP-TD - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison..) <p>La moyenne du semestre est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe.</p>	Matière non enseignée en terminale
C5 : Histoire-Géographie	4	Conformément au programme	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 devoirs en classe en temps limité par période, dans la mesure des possibilités calendaires ; absences, stages, voyages... - Questions de cours, et/ou questions sur documents, et/ou synthèse de documents, et/ou production graphique. - Autres formes d'exercices évalués possibles : devoir maison ; oral (de substitution en cas d'absence à un devoir par exemple). 	
C5 : Education Morale et Civique	2	Conformément au programme	<ul style="list-style-type: none"> - au moins 2 évaluations dans l'année, sous diverses formes : - travaux collectifs et/ou individuels en devoir maison et/ ou - travail de l'oralité et/ou - devoir en temps limité en classe 	
C2 : Langue Vivante A	4	<ul style="list-style-type: none"> - Donner les compétences nécessaires pour poursuivre de façon active et autonome leur scolarité après le bac - Former les jeunes esprits à affronter des mondes en mouvement toujours plus ouverts et divers, y trouver leur place, y créer de nouveaux possibles et y coopérer - Selon la classe et les individus qui la composent, l'enseignant de langue vivante met en place la progression pédagogique qui sera la plus à même d'assurer la formation au cours du cycle. Elle sera adaptée aux besoins réels des apprenants et comprendra toutes les possibilités auxquelles l'enseignant pourra avoir recours. 	<p>L'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement en ce qu'elle est diagnostique, formative et certificative. A ce titre, l'expertise de l'enseignant lui permet de décider de la forme qu'elle peut prendre et de l'adapter à sa classe et au sein de cette classe à ses élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement adossé au CECRL permettant de constituer une attestation de fin de cycle terminal dont la mention figurera sur le diplôme. - Niveau à atteindre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ LVB B1 (CO + CE) et B1 (EO + EE) ▪ LVA B2 (CO + CE) et B1 (EO + EE) - La parcours sera validé par des évaluations régulières reposant sur des documents authentiques, ancrés dans l'aire linguistique concernée et dont les thématiques ont été abordées en classe - Evaluations chiffrées ou non, de groupes ou individuelles, en classe et en dehors et comprenant toutes les activités langagières possibles, les prises de paroles étant particulièrement importantes - Dans le groupe classe, l'enseignant pourra adapter les parcours à chaque individu, en assurant une progressivité des apprentissages tout au long du cycle terminal - En ce qui concerne les absences, l'enseignant utilisera tous les moyens à sa disposition, qu'il juge utiles et nécessaires pour que celles-ci ne portent pas préjudice à la formation de l'élève. <p>Par semestre, 2 évaluations minimum seront réalisées dans 2 activités langagières.</p>	
C2 : Langue Vivante B	4			
C5 : Education Socio-Culturelle	3	Conformément au programme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au minimum 2 notes par période et par discipline ✓ Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : ○ devoirs surveillés (mini 1h) ○ interrogations écrites de courte durée ○ évaluations orales ○ devoirs hors temps de classe 	

C3 : Education Physique et Sportive	4	Découverte de 3 AFL (Attendus de fin de Lycée) : - 1 : s'engager pour produire une performance maximale et - 2 (savoir d'entraîner individuellement et collectivement) - 3 assumer les différents rôles pour un fonctionnement solidaire et collectif	Une note minimum par période et un champ d'apprentissage.	Trois CCF inclus dans la moyenne semestrielle Choix collectif de 3 activités de 3 champs d'apprentissage différents (réaliser une performance mesurable/conduire un affrontement individuel ou collectif/réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir)
--	---	--	---	---

Options en sus des 100 premiers coefficients

Sur les 2 ans				
Hippologie-Equitation	4	Conformément au programme	Au minimum 2 notes par période	
VTT-Musculation	4	Conformément au programme	Au minimum 2 notes par période	
Pratiques professionnelles	4	Conformément au programme	Au minimum 2 notes par période	
En Terminale				
Unité facultative Engagement Citoyen	4	Conformément au programme	<i>Matière non évaluée en 1^{ère}</i>	Evaluation ponctuelle comptée en contrôle continu

Scolarité

	Principe retenu	Modalités de suivi	Conséquences
Gestion de l'absentéisme au quotidien	En cas d'absence entraînant le non respect du CLE, chaque enseignant prendra les mesures qu'il jugera utiles y compris en le signalant à l'administration	Enseignants au quotidien Conseils de classe pour le bilan de la période	Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant. Cette nouvelle évaluation sera réalisée sur des temps scolaires ou des temps hors scolaire.
Gestion de l'absentéisme au quotidien	Si un candidat n'est pas évalué à au moins 50 % des coefficients appliquées sur l'année de formation dans un discipline du contrôle continu, une évaluation ponctuelle est organisée par le chef d'établissement à titre d'épreuve de remplacement, en fin de 1 ^{ère} sur le programme de 1 ^{ère} , en fin de terminale sur le programme de terminale. Le format est celui de l'évaluation ponctuelle des candidats individuels. Cette note se substitue à la note de contrôle continu annuelle.		
Absence d'un enseignant	En cas d'absence prolongée d'un enseignant qui ne permettrait pas le respect du plan d'évaluation, le chef d'établissement prendra les mesures qu'il jugera utiles pour valider l'évaluation des élèves.		

Gestion des fraudes	<p>En cas de fraude ou tentative de fraude avérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement, - le candidat poursuit son évaluation jusqu'au bout, - un procès verbal de fraude est établi, - le candidat s'expose à une sanction pouvant aller jusqu'au conseil de discipline, - la note du devoir sera considérée comme « non recevable » et pourra donc être notée d'un zéro.
Gestion du handicap et des mesures compensatoires	<p>Les candidats en situation de handicap bénéficient des aménagements ou dispenses d'évaluation en fonction de l'aménagement de leur scolarité inscrits dans leurs plans d'accompagnement: PAP, PPS, PAI... Ces aménagements sont adaptés par l'enseignant en fonction du sujet, des conditions matérielles et des difficultés.</p> <p>Compte tenu de la diversité des épreuves en langues vivantes, la prise en compte des besoins particuliers des élèves se fera, en fonction des situations et de l'expertise de l'enseignant qui décidera des adaptations pour tenir compte de la spécificité de l'élève.</p>
Articles modifiés du Règlement Intérieur en référence	<p>PARTIE 3 : PEDAGOGIE</p> <p>2 - Modalités de contrôle des connaissances</p>
Harmonisation régionale et nationale des notes	<p>Une harmonisation des notes de contrôle continu sera organisée en fin d'année de terminale. la Note de service du 21/09/21 précise que ces harmonisations pourront être réalisées à la hausse comme à la baisse.</p>